Commune de BOUVIGNIES.
Procès-verbal du Conseil Municipal
du samedi 1er juin 2013

Le samedi 1er juin 2013 à 10 h 00, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du Conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Premier Adjoint, qui remplace Monsieur le Maire, empêché.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT, la convocation a été affichée à la porte de la mairie et adressée par écrit au domicile de chaque conseiller le 28 mai 2013

■ Composition :

Présents : Mmes et Mrs CARON, DEDOURS, DESMONS, DUHEM, HULOUX, HUMEZ, LOUBERT, MERESSE, POLYN, PRADALIER, SALMON, VALIN, WARTELLE.

Absent(s) :
M. DELRUE, ayant donné procuration à M. PRADALIER,
M. DEBRUILLE, ayant donné procuration à M. LOUBERT,
M. FENAIN, ayant donné procuration à Mme DEDOURS,
M. WAQUET, ayant donné procuration à M. HUMEZ,
Mrs HOEL.

■ Arrêtés du Maire pris en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 Mars 2008 donnant délégation au maire pour predre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché de travaux concernant les réfections des rues riche, trou bona et pronelles d'un montant de 39 660,44 € HT à l'entreprise Jean LEFEVRE à DOUAI.

■ Points abordés :

1. Tarifs et rémunérations de l'ALSH 2013

Mme DESMONS présente les grandes lignes de la session 2013 ainsi que les tarifs et rémunérations des personnels.

Comme les années précédentes, la municipalité projette d'organiser, du 8 Juillet au 2 Août 2013, un centre aéré, pour les enfants de 4 à 16 ans.

Une garderie est proposée de 7h00 à 9h30 au prix de 3 € (petit déjeuner inclus) et de 17h30 à 19h00 au prix de 2 €. Le prix du repas de cantine s'élève à 3 €.

Tarif par semaine

JOURNEE (Matin et Après-midi)

BOUVIGNIES		EXTERIEURS	
FORMULE A	Soit pour 1 Semaine	FORMULE A	Soit pour 1 Semaine
1 Enfant	15 €	1 Enfant	30 €
2 Enfants	14 €	2 Enfants	30 €
3 Enfants	13 €	3 Enfants	30 €
4 et plus	12 €	4 et plus	30 €

½ JOURNEE (Matin ou Après-midi)

BOUVIGNIES		EXTERIEURS	
FORMULE B	Soit pour 1 Semaine	FORMULE B	Soit pour 1 Semaine
1 Enfant	12 €	1 Enfant	30 €
2 Enfants	11 €	2 Enfants	30 €
3 Enfants	10 €	3 Enfants	30 €
4 et plus	9 €	4 et plus	30 €

Les tarifs des activités sont différenciés en 3 catégories : tarifs pour les Bouvigniens, pour les personnes extérieures, et un tarif pour les Bouvigniens dont le revenu fiscal de référence (RFR) figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2011 est inférieur à :

1 Part	10 024 €	2,5 Parts	18 414 €
1,5 Parts	12 954 €	3 Parts	21 144 €
2 Parts	15 684 €	> 3 Parts	23 874 € +2 730 € par ½ part

Tarif des activités

Activité	Extérieurs	Bouvigniens	RFR
Récréakid (G1, G2)	21 €	15 €	11 €
Equitation (G1, G2)	13 €	9 €	7 €
Aubigny au bac (G1, G2, G3)	23 €	17 €	12 €
Mer de sable (G1, G2)	48 €	35 €	25 €
Camping 1 nuit (G1)	13 €	9 €	7 €
Camping 2 nuits (G2)	23 €	17 €	12 €
Forum des sciences (G3)	25 €	18 €	13 €
Camping équitation (G3)	65 €	48 €	34 €
Hip Hop (G3, G4, G5)	9 €	6 €	5 €
Walibi (G3, G4, G5)	49 €	36 €	26 €
Inquest (G4, G5)	36 €	26 €	19 €
Camping itinérant (G4, G5)	75 €	55 €	39 €
Capoeira (G4, G5)	10 €	7 €	5 €

Mme DESMONS propose également de fixer les rémunérations du personnel qui assurera le fonctionnement du centre aéré municipal 2013 comme suit :

QUALIFICATION	INDICE MAJORÉ	T. BRUTS
- Directeur diplômé	349	1 615,97 €
- Directeur stagiaire	316	1 463,17 €
- Directeur administratif	314	1 453,91 €
- Directeur adjoint	290	1 430,22 €
- Responsable de groupe	280	1 239,53 €
- Animateur diplômé	271	1 191,85 €
- Animateur débutant ayant été aide-animateur	260	1 096,50 €
- Animateur débutant	249	1 048,83 €
- Animateur stagiaire ayant été aide-animateur	260	1 096,50 €
- Animateur stagiaire	249	1 048,83 €

En outre :

- Aide-animateur (17 ans au 1er jour du centre), bénévole, mais prioritaire pour la prise en charge du stage de base BAFA.
- Une prime peut être accordée pour un animateur ayant le S.B (surveillant de baignade), elle a pour conséquence d'augmenter l'indice majoré de 10 points.
- Un économe à mi-temps pour les courses et l'aide à l'économat sera rémunéré sur la base d'un SMIC horaire et du remboursement de ses frais kilométriques.
- Tout déplacement des personnels de l' A.L.S.H. dans l'exercice de leurs fonctions fera l'objet d'un ordre de mission signé du Maire ou du responsable chargé du A.L.S.H. Des frais kilométriques seront remboursés aux intéressés suivant le barème officiel de la CDG, à charge au personnel de contacter une assurance compatible avec ce type de déplacement.
- Le repas du midi, des campings et du goûter sont pris en charge par la municipalité, ainsi que les entrées des activités.
- Les pique niques sont à la charge des animateurs.

2. Liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés pour l'année 2014

Sont tirés au sort :

- Melle ANCELLE Jessica
- Melle RIME Juliette
- Mme HENRI épouse ROCHER Sonia

La séance est levée.